

**MAIRIE DE BEVONS**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N° 41/2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Messieurs PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan

Convocation et affichage : 11/10/2022

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

**Objet : REMBOURSEMENT DE FACTURE – AVANCE DE MONSIEUR FREDERIC THOMAS**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Frédéric THOMAS a fait l'avance pour l'achat de petits matériels électriques pour la commune d'un montant de 46,78 €.

Monsieur Frédéric THOMAS ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, par 6 voix pour :**

- **décide de rembourser Monsieur Frédéric THOMAS pour un montant de 46,78 € (quarante-six euros soixante-dix-huit centimes).**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 20 octobre 2022,

Le Maire,

**Marc HUSER**



Le secrétaire  
SCOTTI Patrick